



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N°04_04_2025

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du mardi 08 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit avril, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	Mercredi 02 avril 2025	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 18	Nombre de votants : 23
Nombre de pouvoirs : 5		
Secrétaire de séance	M. Thierry BOIDE	
Compétences : Obligatoires	Nombre de voix par compétences : 64	

Présents :

Pascal PROTANO, Evelyne ROUX, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Hélène REYS, Marc MELOTTI, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Jean Louis DESSALLES, Hervé COUSTILLAS, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, Jérôme PEYRAT, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Michel DOBBELS, Bernard TRIFFE, Michel DONNETTE, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Alain MARTY donne pouvoir à Pascal PROTANO
François ROUSSEL donne pouvoir à Francis COLBAC
Gé KUSTERS donne pouvoir à Marjorie MOLLETON
Vincent RIVAUD donne pouvoir à Jean Marcel BEAU
Brigitte CABIROL donne pouvoir à Thierry BOIDE

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

I – Mise à jour du tableau des emplois permanents fonctionnaires

Compte tenu de deux départs en retraite, et d'un passage en contrat de droit privé (CDI Cadre) au 1er mai prochain, il y a lieu de fermer 3 postes comme suit :

- 1 poste au grade d'adjoint technique Ppal 1ere cl
- 1 poste au grade d'agent de maîtrise

1 poste au grade de technicien Ppal de 1ere Cl.

Compte tenu d'une fin de stage et de la titularisation de l'agent au grade de rédacteur territorial au 1er avril 2025,
il y a lieu de fermer le poste au grade initial d'adjoint administratif ppal de 2eme Cl.

Compte tenu de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint technique ppal de 2eme cl et compte tenu de l'avis favorable à son avancement de grade, il y a lieu de fermer son poste au grade actuel d'adjoint technique territorial pour le rouvrir, au 1er mai prochain, au grade d'adjoint technique Ppal de 2eme Classe.

Compte tenu de ces évolutions, le Président propose le tableau des effectifs fonctionnaires mis à jour, annexé à la délibération.

II – Création de nouveaux emplois et Mise à jour du tableau des emplois permanents des contractuels de droit privé

II – A Création de postes de contractuels de droit privé

Le Président propose l'ouverture de 7 postes de personnel non-cadre et 1 poste de personnel cadre répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour compenser un départ à la retraite de fonctionnaire et une mutation interne d'un fonctionnaire sur un autre poste dans le cadre d'un reclassement pour raison de santé, il convient d'ouvrir 2 postes :

Un poste d'agent de propreté sur le secteur de Grand Périgueux et un poste de chauffeur collecte sur le secteur de Belves :

Filière exploitation collecte ; Création de 2 postes Ouvrier à temps complet

Pour compenser un départ à la retraite de fonctionnaire et eu égard au déploiement complet des points d'apport sur le secteur de Périgueux, il convient d'ouvrir ce poste de chauffeur collecte pour assurer son remplacement et un poste de chauffeur collecte supplémentaire sur les effectifs désormais calibrés de façon certaine.

Filière exploitation collecte ; Création de 2 postes Ouvrier à temps complet

Afin d'accompagner l'évolution de missions spécifiques au siège et afin de renforcer la Directrice Générale Adjointe Ressources dans le traitement des dossiers nécessitant des compétences dédiées plus nombreuses, il convient de créer un poste de Juriste Commande publique/Gestion des contentieux.

Filière Maintenance Administration Gestion, création d'un poste d'agent de maîtrise,

Pour accompagner la réorganisation de l'Antenne de Montpon suite à la prise de poste de Responsable d'Antenne par l'ancienne Adjointe d'Antenne, également responsable déchèterie de l'Antenne de Montpon (fonctionnaire titulaire), et pouvoir proposer le poste dans le cadre d'un contrat de droit privé, il convient d'ouvrir un poste d'Agent de Maîtrise.

Filière Exploitation Collecte, création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Afin de permettre à un fonctionnaire occupant des missions importantes d'encadrement et ayant un positionnement dans la grille fonction publique éloigné des missions qui lui sont confiées, il convient d'ouvrir un poste de cadre pour permettre de contractualiser en CDI privé avec un responsable d'Antenne fonctionnaire.

Filière Exploitation Collecte, création d'un poste de Cadre

II – B Reclassification d'un poste précédemment créé

Sur l'Antenne de Montpon, il convient de réaffecter le poste d'agent de maintenance pré collecte ouvert au précédent comité sur un poste d'agent de propreté. En effet, les missions de maintenance pré collecte ont finalement été répartis sur trois agents connaissant déjà l'Antenne, les circuits de

collecte et les points d'apport. Il convient donc plutôt de renforcer les tâches de repasse au pied des bornes et de lavage.

II – C Fermeture de poste

Compte tenu du départ à la retraite d'une cheffe d'équipe du centre de tri de Marcillac et de la fin d'activité programmée du site dans quelques mois, il convient de fermer le poste au tableau des emplois.

Filière Exploitation Collecte, fermeture d'un poste d'Agent de Maîtrise

Total des emplois permanents contractuels : Tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Le Président rappelle l'effectif global des emplois permanents, fonctionnaires et personnels de droit privé confondus de 516 agents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE les ouvertures des postes de salariés de droit privé.

ADOpte les tableaux des emplois permanents des fonctionnaires territoriaux et des salariés de droit privé annexés à la présente délibération.

Pour : 44 Voix	Contre : 0 Voix	Abstention : 0 Voix
----------------	-----------------	---------------------

Pour extrait conforme : Coulounieix-Chamiers le : 14 AVR 2025

Secrétaire de séance

Thierry BOIDE

Président du SMD3

Pascal PROTANO

